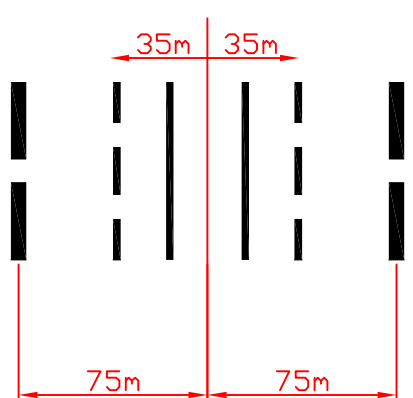


Légende

A titre informatif :



Marges de recul: 75 mètres
L.111.1.4

A titre informatif :

Zone de protection de 300m autour
de la ressource en eau du LIGNON

--- Limites des zones

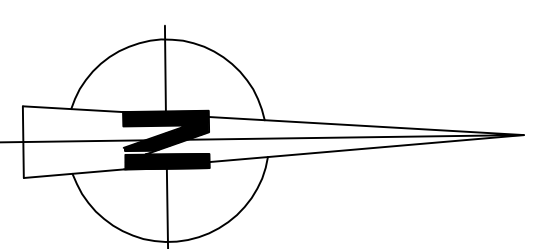
— Limites de la ZAD - arrêté préfectoral
en date du 30 mars 2006

U Zones où les constructions
sont autorisées

Ue Zones où les constructions à vocation
industrielle ou artisanale
sont autorisées

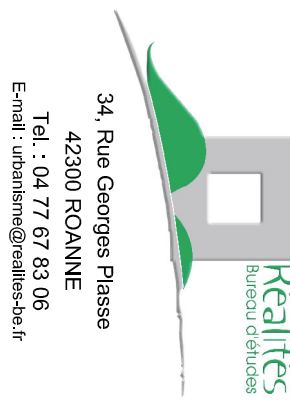
N Zones naturelles où seules l'adaptation,
la réfection ou l'extension du bâti
ou des équipements collectifs, à l'exploitation agricole
ou forestière et à la mise en valeur des ressources
naturelles sont autorisés

* A titre informatif :
Bâtiments agricoles



2a.ri
Zonage
1/5 000

Commune de
LAPTE



Carte Communale

Révision n°1

Approbation	20/01/2006	Arreté préfectoral	28/03/2006
Révision n°1	22/06/2009		19/08/2009

COMMUNE DE GRAZAC

COMMUNE DE STE SIGOLENE

COMMUNE DE SAINT-PAL-DE-MONS

